



CLIMAT/ SEQE



**Systeme d'echange de quotas d'emission
de gaz à effet de serre de l'UE :
Données d'emission vérifiées pour 2012**

Publiées par la Commission européenne
Le 16 mai 2013

Le 16 mai 2013, la Commission européenne a rendu publiques les données d'émission vérifiées de gaz à effet de serre (GES) pour 2012 des installations relevant du système d'échange de quotas d'émission (SEQE) de GES de l'UE. Il s'agit des données définitives déclarées au Journal indépendant des transactions de l'UE (CITL). La Commission avait publié les données préliminaires le 2 avril 2012¹. Pour rappel : 1 quota = 1 t équivalent CO₂ (CO₂e).

Sources d'émission couvertes

Le SEQE couvre plus de 12 000 installations fixes (production d'électricité et installations industrielles) dans l'UE-27, la Norvège, le Liechtenstein et l'Islande. Depuis 2012, il couvre également les émissions des compagnies aériennes assurant des vols à destination et au départ des aéroports situés dans l'UE. La Commission indique que les exploitants d'aéronefs responsables en 2012 de plus de 98% des émissions de GES du secteur de l'aviation couvertes par le SEQE ont jusque-là pris toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux obligations de la directive 2008/101/CE² qui intègre l'aviation dans le SEQE. Au total, le SEQE couvre environ 45% des émissions totales de GES de l'UE.

Emissions totales de GES en 2012

Les émissions totales vérifiées des installations visées par le SEQE se sont élevées à 1 950 Mt CO₂e en 2012, contre 1 905 Mt CO₂e en 2011 (voir tableau page suivante), soit une hausse de 2,4%. A noter cependant que les données d'émissions totales relevant du SEQE des années 2012 et 2011 ne sont pas directement comparables car celles de 2012 intègrent, pour la première fois, des données du secteur de l'aviation. Ainsi, sur le total de 1 950 Mt CO₂e en 2012, les installations fixes représentent 1 867 Mt CO₂e (soit 96% du total) et les compagnies aériennes près de 84 Mt CO₂e.

A périmètre constant (installations fixes uniquement), l'évolution 2012/2011 des émissions vérifiées de GES des 28 pays, pour lesquels les données vérifiées 2011 et 2012 sont complètes³, fait ressortir une baisse de 2%.

Part des différents Etats membres et évolution 2012/2011

Sur le total des émissions vérifiées en 2012, l'Allemagne représente la plus grande part (24%), suivie du Royaume-Uni (13%), de la Pologne (10%) et de l'Italie (9%). La France représente 6% du total (voir tableau page suivante).

Moins de 1% des installations visées n'avaient pas restitué les quotas correspondant au total de leurs émissions à l'échéance fixée au 30 avril 2013. La Commission souligne néanmoins qu'il s'agit en général de petites installations dont les émissions cumulées représentent moins de 1% des émissions de GES couvertes par le SEQE.

¹ Voir CDL n° 168 p.3.

² Voir SD'Air n° 170 p.11.

³ Les émissions vérifiées 2011 pour le Liechtenstein sont incomplètes. Pour l'Islande, 2012 étant la première année de sa participation au SEQE, les données 2011 ne sont pas disponibles.

Ecart entre les quotas alloués et les émissions vérifiées en 2012

Une analyse du total des émissions vérifiées de GES en 2012 rapporté à la quantité de quotas alloués la même année (*voir tableau ci-dessous et carte page suivante*) montre que sur les 28 pays, seulement deux d'entre eux ont déclaré un total d'émissions *supérieur* à la quantité de quotas qui leur avait été alloué : Allemagne (+0,9 Mt, soit +0,2%) et Norvège (+11 Mt, soit +116%) : les installations visées dans ces deux pays ont donc dû acheter des quotas supplémentaires sur le marché afin de se mettre en conformité. Pour les 26 autres pays, en 2012, leurs émissions vérifiées ont été *inférieures* à la quantité de quotas qui leur avait été allouée, c'est-à-dire que ces pays disposent donc d'un surplus de quotas. Les écarts les plus prononcés en valeur relative s'observent en Lettonie (-43%), en Slovaquie (-37%), en Roumanie (-36%), en Lituanie (-31%) et en France (-29%). En valeur absolue, la France a connu l'écart le plus important (-47 Mt CO₂e).

Allocations de quotas, émissions vérifiées et écart entre émissions vérifiées et quotas alloués (2011-2012)

Pays	Quotas alloués 2011 (Mt)	Emissions vérifiées 2011 (Mt)	Quotas alloués 2012 (Mt)	Emissions vérifiées 2012 (Mt)	Ecart ^a (%)	Ecart ^a (Mt)
Norvège	8,4	19,2	9,5	20,5	116,1	11,0
Allemagne	400,8	450,3	467,3	468,2	0,2	0,9
Malte	2,2	1,9	2,4	2,3	-3,8	-0,1
Estonie	16,0	14,8	14,3	13,6	-4,7	-0,7
Grèce	66,0	58,8	65,9	62,2	-5,6	-3,7
Slovénie	8,2	8,0	8,3	7,7	-7,5	-0,6
Pologne	207,2	203,0	213,5	197,3	-7,6	-16,2
Italie	195,3	190,0	197,6	182,6	-7,6	-15,0
Irlande	21,6	15,8	28,8	26,2	-8,8	-2,5
Royaume-Uni	223,3	220,9	283,5	247,2	-12,8	-36,3
Suède	22,7	19,8	25,9	22,5	-13,1	-3,4
Hongrie	25,0	22,5	26,2	22,4	-14,4	-3,8
Espagne	151,4	132,7	163,6	140,1	-14,4	-23,5
Autriche	32,6	30,6	35,4	29,6	-16,3	-5,8
Bulgarie	41,5	40,0	43,1	35,4	-17,9	-7,7
Pays-Bas	88,8	80,0	99,4	80,6	-18,9	-18,8
République tchèque	86,4	74,2	87,2	70,2	-19,5	-17,0
Danemark	23,9	21,5	25,2	19,5	-22,7	-5,7
Portugal	33,0	25,0	35,1	26,8	-23,6	-8,3
Finlande	38,0	35,1	40,3	30,7	-23,8	-9,6
Luxembourg	2,5	2,0	4,8	3,6	-24,7	-1,2
Belgique	56,6	46,2	61,6	45,1	-26,8	-16,5
France	139,5	105,7	160,0	112,9	-29,4	-47,0
Lituanie	8,0	5,6	8,4	5,8	-31,0	-2,6
Chypre	5,8	4,6	6,7	4,6	-31,5	-2,1
Roumanie	74,8	51,2	75,6	48,4	-36,0	-27,2
Slovaquie	32,6	22,2	33,5	21,0	-37,3	-12,5
Lettonie	4,6	2,9	5,3	3,0	-42,6	-2,3
Total	2016,9	1904,6	2228,7	1950,4	-12,5	-278,2

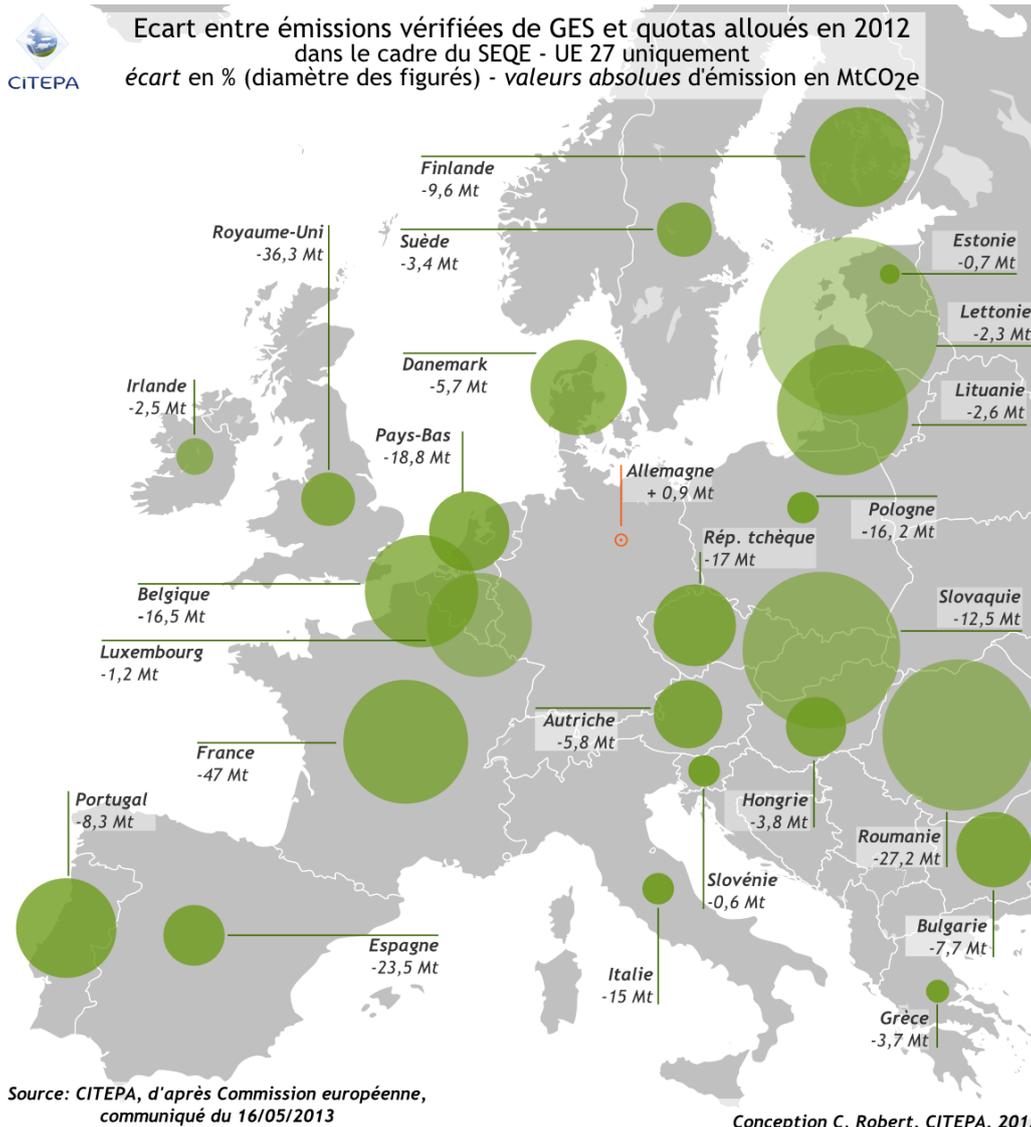
Légende

Source : Commission européenne, données au 16/05/2013

^a = Emissions vérifiées de GES en 2012 rapportées à la quantité de quotas alloués cette même année. (Pour rappel : 1 quota = 1 t CO₂e).

Remarque

Les émissions vérifiées de 2011 pour le Liechtenstein ne sont pas complètes et ne sont pas reprises ici. Pour l'Islande, 2012 étant la première année de sa participation au SEQE, les données 2011 ne sont pas disponibles.



Légende : les cercles sont proportionnels aux écarts en %.

Surplus de quotas

A la fin de l'année 2011, l'excédent cumulé de quotas atteignait quelque **950 millions** d'unités pour l'ensemble de l'UE. La combinaison de plusieurs facteurs a conduit à un **quasi-doublement de cet excédent entre 2011 et 2012** :

- utilisation de crédits internationaux (*voir page suivante*),
- quotas de la 2^e période d'échange (2008-2012) mis aux enchères et quotas restants dans la réserve destinée aux nouveaux entrants,
- ventes de quotas de la 3^e période afin de dégager des fonds pour l'initiative "NER 300", et
- mise aux enchères des quotas de la 3^e période d'échange (2013-2020) à un stade précoce.

Fin 2012, le surplus de quotas a donc atteint presque **2 milliards** d'unités.

Recours aux crédits internationaux

Depuis 2008, la législation de l'UE [directive 2003/87/CE modifiée par la directive 2004/101/CE⁴] autorise les exploitants des installations, pour compenser une partie de leurs émissions, à restituer des crédits internationaux de réduction des émissions obtenus dans le cadre des mécanismes de projet (mécanisme de développement propre [MDP] via les crédits dits URCE [unités de réduction certifiée des émissions] et mise en œuvre conjointe [MOC] via les crédits dits URE [unités de réduction des émissions])⁵ prévus par le Protocole de Kyoto.

En 2012, un nombre record de crédits internationaux - **plus de 500 millions** - a été utilisé à des fins de conformité dans le cadre du SEQE. Cela représente 26% du montant total des restitutions en 2012.

En cinq ans (2008-2012), les restitutions cumulées d'URCE et d'URE représentent environ 75% des quelque 1,4 milliard de crédits internationaux autorisés pour la période d'échange 2008-2012 (c'est-à-dire 1,047 milliards [voir 1^{er} tableau ci-après] sur 1,4 milliards). En d'autres termes, environ 75% de ces 1,4 milliards de crédits ont été effectivement utilisés.

URCE

Les URCE ont représenté **6,9%** de l'ensemble des restitutions sur la période 2008-2012. Au total, **670 millions d'URCE** ont été utilisées dans le cadre du SEQE, dont 63% issues de projets réalisés en Chine et 16% issues de projets réalisés en Inde.

URE

Les URE ont représenté **3,9%** de l'ensemble des restitutions réalisées entre 2008 et 2012. Depuis 2008, un total de **378 millions d'URE** ont été utilisées dans le cadre du SEQE. Compte tenu des prochaines restrictions prévues dans le cadre de la proposition de gel des quotas actuellement en discussion⁶, 285 millions d'URE ont été distribuées pour les émissions de l'année 2012, soit plus de 14% des restitutions totales en 2012.

Restitutions pour les émissions de la 2 ^e période d'échange (2008-2012) par les <i>installations fixes</i>	Nombre de quotas (millions)	Pourcentage (%)
URCE et URE	1 047	10,8
Quotas attribués à titre gratuit ou acquis aux enchères	8 661	89,2
Total	9 708	100

Restitutions pour les émissions de la 2 ^e période d'échange (2012) par les <i>exploitants d'aéronefs</i>	Nombre de quotas (millions)	Pourcentage (%)
URCE et URE	11	13,1
Quotas attribués à titre gratuit ou acquis aux enchères	72	86,9
Total	83	100

⁴ Voir ED n° 153 p.I.89.

⁵ Voir ED n° 159 p.III.5.

⁶ Voir SD'Air n° 183 p.129 et p.133. Voir aussi CDL n° 168 p.1 et n° 171 p.4.

Pour en savoir plus

- les pages de la DG Climat consacrées au SEQE : ec.europa.eu/clima/policies/ets/index_en.htm
- les données d'émission de GES du SEQE 2012 : ec.europa.eu/clima/policies/ets/registry/documentation_en.htm
- plaquette sur le SEQE (en anglais) : ec.europa.eu/clima/publications/docs/factsheet_ets_2013_en.pdf

Les Fiches de Synthèse du CITEPA

Pollution de l'air et effet de serre

Retrouvez tous les dossiers sur

www.citepa.org/fiches-de-synthese

Espace réservé aux adhérents